

---

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Nyons, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Renvoi au comité des domaines nationaux de l'annonce de la vente de biens d'émigrés dans le district de Nyons, lors de la séance du 16 ventôse an II (6 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 109;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1965\\_num\\_86\\_1\\_30274\\_t1\\_0109\\_0000\\_4](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1965_num_86_1_30274_t1_0109_0000_4)

---

Fichier pdf généré le 22/01/2023

# Séance du 16 Ventôse An II (matin)

(Jeudi 6 Mars 1794)

Présidence de SAINT-JUST

La séance a été ouverte à dix heures et demie, par la lecture des pièces suivantes.

1

Le suppléant de l'agent national provisoire près le district de Nyons, annonce que neuf articles d'immeubles d'émigrés, estimés 9.700 liv. ont été vendus 35,300 liv.; et qu'un coin de terre labourable, non-arrosable, contenant seulement 200 toises, s'est vendu 2,200 liv.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (1).

2

Les administrateurs du district de Nyons annoncent que la société populaire des Pilles a remis, en don civique, 50 chemises, 31 paires de souliers, 34 livres de charpie, et 200 livres de vieux cuivre ou plomb.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Nyons, 7 vent. A la Conv.] (3).

« La Société populaire des Pilles, petite commune de ce District, vient de remettre à l'Administration un don civique : 50 chemises, 21 paires de souliers, 34 livres charpie en bandages, et 200 livres vieux cuivre ou plomb. Les habitants de cette commune n'ont jamais cessé de manifester le plus vif attachement pour la Révolution. Vive la République. »

AURIEU, MORIN, VIGNE, SOULIER, LEMOYNE  
(agent. nat.).

3

La société populaire d'Is-sur-Tille fait hommage à la Convention d'un discours sur les

(1) P.V., XXXIII, 45. B<sup>in</sup>, 16 vent.; J. Sablier, n° 1181; Débats, n° 535, p. 242; Mon., XIX, 642; J. Fr., n° 529; C. univ., 20 vent.

(2) P.V., XXXIII, 45.

(3) C. 293, pl. 967, p. 35.

vices du gouvernement anglais, prononcé dans une de ses séances par le citoyen Rochet.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

4

L'agent national du district de Lesparre envoie à la Convention le tableau des offrandes faites pour les défenseurs de la patrie par plusieurs communes de ce district, qui consistent en 2,698 liv. 5 s. en numéraire, 2 habits complets, 155 chemises et autres effets.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Lesparre, 13 pluv. II] (3).

« Citoyens législateurs,

Nous avons lutté contre les suggestions perfides de nos ennemis; et les caresses, ni les menaces de ces hommes pervers qui avoient établis cette commission monstrueuse, prétendue populaire à Bordeaux, n'ont fait qu'accroître notre amour pour la Montagne sainte, notre respect et notre obéissance aux loix qui émanent d'elle.

Nous étions menacés; mais à quoi servent les menaces faites à des hommes, à des républicains, vieillies dans les principes de la Révolution? Au lieu de nous intimider, au lieu de nous attiédir, ces menaces ne servent qu'à enflamer nos âmes, à éguiser notre courage et à offrir à l'instant à nos frères opprimés dans Bordeaux, trois mille hommes pour les secourir et venger l'affront fait à nos représentans dans cette capitale.

Oui, Citoyens Législateurs, nous étions menacés, et si la Montagne ne fut venue à notre secours, nous aurions péri infailliblement. Démunis de secours de toute espèce, nous ne pouvions résister longtemps; mais la mort n'effraye pas l'homme libre, et nous étions tous résignés à périr plutôt que d'abandonner la Montagne, qui sait si bien punir les crimes. En faisant tomber les têtes coupables, vous nous avez vengés; vous avez fait plus, vous avez vengé la nation entière.

(1) P.V., XXXIII, 45. B<sup>in</sup>, 22 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(2) P.V., XXXIII, 45-46. B<sup>in</sup>, 22 vent (suppl<sup>t</sup>); J. Fr., n° 529; Mon., XIX, 642; J. Sablier, n° 1181.

(3) C. 293, pl. 967, p. 36-37.